

WEBINAIRE : Irrégularités et les modifications apportées à l'acte d'engagement

En Visio-conférence, de 14h30 à 16h00

A distance - Synchrones

Ce webinaire est accessible gratuitement pour les stagiaires des employeurs publics adhérents et à jour de leur cotisation annuelle

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Savoir comment réagir face à un acte irrégulier : le retrait, le licenciement, la proposition de régularisation
- Savoir quelles sont les modifications qui peuvent être apportées à un acte d'engagement et selon quelle procédure
- Distinguer la modification mineure de la modification substantielle



Public Visé

Gestionnaires ressources humaines - Responsables et directeurs de ressources humaines - Juristes



Pré Requis

Connaître les bases du statut général de la fonction publique, de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Savoir comment réagir face à un acte irrégulier : le retrait, le licenciement, la proposition de régularisation
Savoir quelles sont les modifications qui peuvent être apportées à un acte d'engagement et selon quelle procédure
Distinguer la modification mineure de la modification substantielle

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples et de retour d'expérience
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques du webinaire, à distance

- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre la salle d'attente, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 5 minutes avant le début de la session pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion
- La salle digitale sera ouverte à l'heure fixe du webinaire, et chaque stagiaire dans la salle d'attente y sera transféré
- Ce webinaire constituant uniquement une session d'information, il ne sera pas procédé à un émargement, ni distribué d'attestation.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

• Les irrégularités de l'acte d'engagement

- Principe : un acte irrégulier ne peut être maintenu en l'état
- Régularisation impossible : le retrait, le licenciement
- Régularisation possible : la proposition à l'agent, les conséquences en cas de refus

• Les modifications de l'acte d'engagement proposées par l'autorité territoriale

- Type de modifications : la nature des fonctions, le lieu d'exercice des fonctions, la quotité du temps de travail, la durée du contrat, la rémunération
- Procédure à respecter et les conséquences en cas de refus de l'agent
- Distinction entre la modification mineure et la modification substantielle

Qualification Intervenant.e.s

Formatrice en droit public et en statut de la fonction publique territoriale

Méthodes et modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter :

-**Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

-**Après la formation** : une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter. Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

1.50 Heures

0.25 Jour

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : **140.00**

Intra (Par jour) : **1 910.00**



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org